ArcelorMittal au Luxembourg publie son Rapport Développement durable 2024 et poursuit sa démarche de prise en compte des attentes de ses parties prenantes

ArcelorMittal au Luxembourg met en ligne l'édition de son Rapport Développement durable pour l'année 2024, qui présente ses actions et ses progrès au cours de l'année passée en matière de durabilité.

Pour 2024, le reporting extra-financier est basé comme pour les précédentes éditions sur le standard GRI (Global Reporting Index). En effet, les directives européennes CSRD[1] et CS3D[2] n'ont pas encore été transposées en droit luxembourgeois ; or, ce travail de transposition pourrait impacter le choix des indicateurs à suivre, ce qui rendrait une comparaison des performances de l'entreprise sur deux années consécutives délicates à réaliser. Il a donc été jugé préférable de garder une continuité avec les éditions précédentes du Rapport et de conserver le standard GRI comme base de reporting afin de permettre aux parties prenantes de disposer d'une vision claire de la stratégie, des engagements et des résultats d'ArcelorMittal au Grand-Duché.

Après le travail mené en 2023 pour mettre à jour notre matrice de matérialité, véritable boussole pour piloter nos plans d'action, via une large consultation de nos parties prenantes réalisée au travers de plus de quarante entretiens menés par un intervenant externe, l'année 2024 a poursuivi ce travail de prise en compte des attentes de nos parties prenantes avec la tenue de panels réunissant des représentants de ces parties prenantes. Ces panels ont souligné les défis-clés auxquels ArcelorMittal au Luxembourg doit porter attention, tels que l'innovation, la transition énergétique et les émissions diffuses, ou l'attraction et la rétention des talents. A terme, notre matrice de matérialité, qui a fait l'objet d'une mise en correspondance avec les normes européennes de reporting sur la durabilité, permettra de réaliser une analyse de « double matérialité[3] » afin de nous conformer aux règles de la CSRD.

La santé – sécurité demeure une priorité absolue pour notre entreprise, dans le monde et au Luxembourg. Au plan mondial, l'audit mené avec le cabinet dss+ a permis de dégager 11 axes de travail qui ont été traduits en une feuille de route claire pour les activités luxembourgeoises du Groupe. Les plans d'action correspondants sont, depuis janvier 2025, en cours de déploiement. En termes de performance Sécurité au Grand-Duché, l'année 2024 a présenté des résultats en progression, mais notre entreprise a aussi été douloureusement touchée par un accident mortel survenu sur une des installations de Belval. Ce drame rappelle à quel point la sécurité doit continuer d'être une préoccupation fondamentale et quotidienne dans nos activités, sur laquelle toutes les équipes doivent concentrer leurs efforts, afin d'atteindre le zéro accident.

Au plan mondial, 2024 s'est de nouveau caractérisée par des tensions géopolitiques nombreuses, provoquant une certaine instabilité de la situation économique. Inflation, écarts importants sur les coûts de l'énergie entre l'Europe et les autres continents, secteurs clés pour les débouchés de nos produits sidérurgiques tels que la construction et l'automobile impactés par l'environnement délétère : les défis ont été nombreux au cours de l'année écoulée. Et le marché européen de l'acier a continué
de souffrir des importations à bas prix en provenance de producteurs de pays qui ne connaissent pas de taxe carbone.

Malgré cela, ArcelorMittal au Luxembourg a gardé le cap de ses investissements en faveur d'un acier plus durable. La modernisation de l'aciérie électrique de Belval s'est poursuivie avec le projet SteelUp!, et la construction d'un nouveau four électrique, qui sera opérationnel fin 2025. Ce four, qui présente des caractéristiques améliorées en matière d'efficacité énergétique, va permettre, avec les autres moyens de production locaux, de rendre les sites luxembourgeois auto-suffisants pour les
demi-produits à laminer. Le laminoir « Train A » de Rodange va ainsi pouvoir être alimenté directement en semi-produit depuis l'aciérie de Belval, et disposer de nouvelles nuances d'acier pour compléter son portefeuille de produits. Sur le plan logistique, ce projet va permettre

d’économiser les émissions de CO2 liées au transport de ces demi-produits en provenance d’autres pays européens.

De même, le nouveau système de dépoussiérage à Differdange, projet 100% environnemental qui n’a d’autre objectif que d’améliorer le quotidien des riverains de nos installations industrielles en réduisant de 80% les émissions diffuses, a avancé à grands pas et devrait être opérationnel au début de 2026.

Au-delà des activités industrielles, la Fondation de ArcelorMittal au Luxembourg, ArcelorMittal Foundation Luxembourg, a poursuivi son soutien en faveur des organisations associatives et caritatives locales. Cette Fondation est le vecteur essentiel pour permettre à ArcelorMittal au Luxembourg de jouer pleinement son rôle d’entreprise responsable et citoyenne. Son action se déploie sur quatre principaux piliers : l’éducation, le social, la culture et le patrimoine, et l’environnement. ArcelorMittal Foundation Luxembourg a soutenu diverses initiatives pour un montant total de près de 350 000€, avec une répartition de 33% pour l’éducation et la culture, 17% pour l’environnement, 12% pour le social et le reliquat sur diverses initiatives dont notamment le soutien aux associations dans lesquels des salariés d’ArcelorMittal au Luxembourg sont bénévoles.

Valérie Massin, Vice-Présidente ArcelorMittal Luxembourg a indiqué : *« Ce rapport est une référence pour nos parties prenantes externes et internes qui y trouvent nos engagements et nos résultats en matière de durabilité, présentés de façon factuelle. Il est essentiel pour nous d’entretenir cette relation avec elles, et de réaffirmer année après année notre ambition de produire un acier responsable, synonyme de valeur partagée avec nos clients, nos employés, et l’ensemble des communautés qui nous entourent ».*

[1] CSRD = Corporate Sustainability Reporting Directive
Directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises. Elle vise à harmoniser le reporting extra-financier des entreprises, en améliorant la transparence et la qualité des données de durabilité (environnementales, sociales et de gouvernance).
[2] CSDDD (ou CS3D) = Corporate Sustainability Due Diligence Directive Directive européenne visant à favoriser un comportement durable et responsable des entreprises tout au long de leurs chaînes de valeur, impliquant un devoir de diligence raisonnable dans leurs propres activités et celles de leurs fournisseurs. Les éléments essentiels de ce devoir sont l’identification, la suspension, la prévention, l’atténuation et la comptabilisation des impacts négatifs sur les droits de l’homme et l’environnement dans les opérations, les chaînes de valeur et les filiales de l’entreprise.
[3] Double Matérialité
La matérialité simple se concentre sur les enjeux significatifs pour la performance financière de l’entreprise (matérialité financière). La double matérialité intègre en plus les impacts de l’entreprise sur la société et l’environnement (matérialité d’impact en plus de la matérialité financière).

L’analyse de double matérialité est un exercice obligatoire dans le cadre de la CSRD.